

PARLEMENT DE WALLONIE

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES POUVOIRS LOCAUX

BULLETIN DES TRAVAUX

Date :	mardi 9 décembre 2025	Heure :	9h09 et 14h04
Lieu :	Parlement de Wallonie, rue Notre Dame à Namur – Salle Mariette Delahaut (8)		

La Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux se réunit sous la présidence de M. Daye, Président.

1 ORGANISATION DES TRAVAUX

1 Examen de l'arriéré

La Commission procède à l'examen de son arriéré.

2 Proposition de décret insérant des articles *2ter*, *16bis* et *18bis* dans le décret du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière, déposée par M. Devin, Mme Hanus, M. Collignon, Mme Pécriaux, M. Crampont et Mme Roberty (Doc. 262 (2024-2025) N° 1 à 3) – Avis écrit

La Commission décide de solliciter l'avis écrit de la Conférence des présidents des juges de paix et de police.

2 AUDITIONS

3 PROJETS ET PROPOSITIONS

1 **Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 412 (2025-2026) N° 1)**

Désignation d'un rapporteur : à l'unanimité des membres, MM. Crampont et J.-P. Bastin sont désignés en qualité de rapporteurs.

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux (Doc. 411 (2025-2026) N° 1 – Annexes 3 et 3bis) et (Doc. 412 (2025-2026) N° 1 – Annexes 3 et 3bis)

Après avoir entendu un exposé de M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, la Commission procède à la discussion générale.

Question orale de Monsieur Stéphane HAZEE à Monsieur François DESQUESNES, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur le maintien des menaces sur la modernisation des gares en province de Luxembourg et les stationnements pour vélo et les clarifications nécessaires sur le financement additionnel ferroviaire

M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, répond à la question orale reprise ci-dessus.

Vote

La Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux recommande, par 6 voix contre 3, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux.

Rapport

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

2 **Projet de décret-programme portant diverses mesures budgétaires (Doc. 408 (2025-2026) N° 1 et 1bis)**

Chapitre 11 – Modifications du Code de la démocratie locale et de la décentralisation – Articles 25 à 60

Chapitre 12 – Modifications du décret du 21 octobre 2010 instituant Namur comme capitale de la Wallonie et siège des institutions politiques régionales – Article 61

Chapitre 13 – Modifications du Code du Développement territorial – Article 62

Chapitre 15 – Modifications du Code des impôts sur les revenus 1992 – Article 67

Chapitre 16 – Modifications du Règlement général de la comptabilité communale – Articles 68 et 69

Chapitre 18 – Dispositions abrogatoires – Articles 71 à 74

Chapitre 19 – Dispositions transitoires et finales – Articles 75 à 80

Projet de décret-programme portant diverses mesures budgétaires pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 409 (2025-2026) N° 1)

Chapitre 6 – Dispositions diverses – Articles 21 et 22

Désignation d'un rapporteur : à l'unanimité des membres, MM. Di Antonio et Crampont sont désignés en qualité de rapporteurs.

Après avoir entendu un exposé de M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, la Commission procède à la discussion générale.

Des amendements (Doc. 408 (2025-2026) N° 4 et 5) sont déposés.

Votes sur le projet de décret-programme (Doc. 408)

Articles 25 à 30

Les articles 25 à 30 sont adoptés par 6 voix et 3 abstentions.

Article 31

L'article 31 est adopté par 6 voix contre 3.

Article 32

L'article 32 est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Article 33

L'amendement n° 1 (Doc. 408 (2025-2026) N° 5) déposé par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

L'article 33 tel qu'amendé est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Article 34

L'amendement n° 1 (Doc. 408 (2025-2026) N° 4) déposé par M. Crampont et Mme Hanus est rejeté par 6 voix contre 3.

L'article 34 est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Article 35

L'amendement n° 2 (Doc. 408 (2025-2026) N° 5) déposé par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

L'article 35 tel qu'amendé est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Articles 36 à 38

Les articles 36 à 38 sont adoptés par 6 voix et 3 abstentions.

Article 39

L'amendement n° 3 (Doc. 408 (2025-2026) N° 5) déposé par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

L'amendement n° 2 (Doc. 408 (2025-2026) N° 4) déposé par M. Crampont et Mme Hanus est rejeté par 6 voix contre 3.

L'article 39 tel qu'amendé est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Articles 40 et 41

Les articles 40 et 41 sont adoptés par 6 voix et 3 abstentions.

Articles 42 à 45

Les articles 42 à 45 sont adoptés par 8 voix et 1 abstention.

Article 46

L'article 46 est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Article 47

L'amendement n° 4 (Doc. 408 (2025-2026) N° 5) déposé par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

L'article 47 tel qu'amendé est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Article 48

L'amendement n° 5 (Doc. 408 (2025-2026) N° 5) déposé par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

L'article 48 tel qu'amendé est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Article 49

L'amendement n° 6 (Doc. 408 (2025-2026) N° 5) déposé par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

L'article 49 tel qu'amendé est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Article 50

L'article 50 est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Articles 51 et 52

Les articles 51 et 52 sont adoptés par 6 voix contre 3.

Article 53

L'amendement n° 1 (Doc. 408 (2025-2026) N° 2) déposé par le Gouvernement wallon est adopté par 6 voix contre 2 et 1 abstention.

L'article 53 tel qu'amendé est adopté par 6 voix contre 3.

Article 54

L'amendement n° 7 (Doc. 408 (2025-2026) N° 5) déposé par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

L'article 54 tel qu'amendé est adopté par 6 voix contre 3.

Article 55

L'amendement n° 2 (Doc. 408 (2025-2026) N° 2) déposé par le Gouvernement wallon est adopté par 6 voix contre 3.

L'amendement n° 8 (Doc. 408 (2025-2026) N° 5) déposé par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

L'article 55 tel qu'amendé est adopté par 6 voix contre 3.

Article 56

L'amendement n° 9 (Doc. 408 (2025-2026) N° 5) déposé par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

L'article 56 tel qu'amendé est adopté par 6 voix contre 3.

Articles 57 à 59

Les articles 57 à 59 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Article 60

L'amendement n° 10 (Doc. 408 (2025-2026) N° 5) déposé par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 60 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

Article 61

L'article 61 est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Article 62

L'amendement n° 3 (Doc. 408 (2025-2026) N° 4) déposé par M. Crampont et Mme Hanus visant à supprimer l'article 62 est rejeté par 6 voix contre 3.

L'article 62 est adopté par 6 voix contre 3.

Article 67

L'amendement n° 3 (Doc. 408 (2025-2026) N° 2) déposé par le Gouvernement wallon visant à remplacer l'article 67 est adopté par 6 voix contre 3.

Articles 68 et 69

Les articles 68 et 69 sont adoptés par 6 voix et 3 abstentions.

Articles 71 et 72

Les articles 71 et 72 sont adoptés par 6 voix et 3 abstentions.

Articles 73 et 74

Les articles 73 et 74 sont adoptés par 6 voix contre 3.

Articles 75 à 78

Les articles 75 à 78 sont adoptés par 6 voix et 3 abstentions.

Article 79

L'article 79 est adopté par 6 voix contre 3.

Article 80

L'amendement n° 11 (Doc. 408 (2025-2026) N° 5) déposé par Mme Cassart-Mailleux et M. J.-P. Bastin est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

L'article 80 tel qu'amendé est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Votes sur le projet de décret-programme (Doc. 409)

Articles 21 et 22

Les articles 21 et 22 sont adoptés par 8 voix et 1 abstention.

Rapport

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

3 **Projet de décret portant création d'un fonds budgétaire en matière d'infrastructures, de sécurité et d'inspections routières, en abrégé « FISIR » (Doc. 413 (2025-2026) N° 1)**

Désignation d'un rapporteur : à l'unanimité des membres, Mme Hanus et M. Di Antonio sont désignés en qualité de rapporteurs.

Après avoir entendu un exposé de M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, la Commission procède à la discussion générale.

Des amendements (Doc. 413 (2025-2026) N° 2 et 3) sont déposés.

Votes

Article 1er

L'amendement (Doc. 413 (2025-2026) N° 2) déposé par MM. Bastin et Dewez est adopté par 7 voix contre 2.

Les amendements n° 1 à 6 (Doc. 413 (2025-2026) N° 3) déposés par M. Crampont et Mme Hanus sont rejetés par 6 voix contre 3.

L'article 1er tel qu'amendé est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Articles 2 à 4

Les articles 2 à 4 sont adoptés par 6 voix et 3 abstentions.

Vote sur l'ensemble

Par 6 voix et 3 abstentions, la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux recommande l'adoption du projet de décret tel qu'amendé par l'assemblée plénière.

Rapport

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

4 **Pétition pour le maintien des emplois des travailleurs du secteur touristique de l'ascenseur de Strépy-Thieu et du domaine de Claire-Fontaine**

Désignation d'un rapporteur : à l'unanimité des membres, MM. Crampont et Di Antonio sont désignés en qualité de rapporteurs.

La Commission décide de procéder mardi 3 février 2026 à l'audition de Mmes Antoine et Gervasi, Représentantes des pétitionnaires.

5 INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Question orale de Madame Veronica CREMASCO à Monsieur François DESQUESNES, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la menace de suppression de la ligne de bus Express E22 des TEC entre Huy et Waremme

Interpellations et questions orales développées

- 1 Question orale de Madame Caroline CASSART-MAILLEUX à Monsieur François DESQUESNES, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur les orientations de l'organe de consultation de bassin de mobilité (OCBM) Liège-Verviers concernant la ligne de bus Express E22 des TEC**

PARTICIPATION AUX TRAVAUX

Présents

Mme Caroline CASSART-MAILLEUX, M. Grégory CHINTINNE, M. Maxime DAYE, M. Arnaud DEWEZ
M. Vincent CRAMPONT, Mme Mélissa HANUS, M. Bruno LEFEBVRE
M. Jean-Paul BASTIN, M. Carlo DI ANTONIO
M. Julien LIRADELFO (Art.47.3)

Assiste(nt) à la réunion

Mme Sophie FAFCHAMPS, M. Stéphane HAZEE, M. Loris RESINELLI, Mme Christie MORREALE
M. François DESQUESNES, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux

Date de la prochaine réunion : le mardi 6 janvier 2026.

La réunion s'est clôturée à 00h37.